



## Camp de jour

### POLITIQUE DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR 2023

#### En cas de modification des semaines de camp de la part du client :

- Des frais d'administration de 10\$ **par semaine modifiée** vous seront chargés automatiquement lors de toute modification après la journée de l'inscription.

#### En cas d'annulation de la part du client :

- Le coût du camp sera remboursé à condition que l'annulation se fasse au moins 10 jours avant le début de la première semaine du camp de l'enfant.
- Des frais d'administration de 10\$ **par semaine annulée** vous seront chargés automatiquement lors de toute annulation après la journée de l'inscription.
- Les frais de gestion (15 \$) et de carte de membre (5 \$) ne sont pas remboursables.

#### En cas d'annulation de la part du client pour des raisons médicales :

- Le coût du camp sera remboursé au prorata des semaines annulées. Les frais de gestion et de carte de membre ne sont pas remboursables.
- Si l'enfant ne peut pas participer au camp pour des raisons médicales, un billet signé par un médecin sera exigé.

#### En cas d'annulation de la part du CCSE Maisonneuve :

- Le coût du camp sera remboursé à 100%. Les frais de gestion et de carte de membre seront remboursés à 100%.
- Dans une situation où l'enfant serait renvoyé du camp à la suite d'un mauvais comportement, le coût du camp, les frais de gestion et de carte de membre ne sont pas remboursables.

#### Procédure pour demander un remboursement :

- Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit (vous retrouverez le formulaire prévu à cet effet à la réception du camp de jour ou sur le site Internet du CCSE Maisonneuve).
- Remettre le formulaire à la réception du camp de jour ou l'envoyer par la poste au 4375 Ontario Est, Montréal, Qc, H1V 1K5. **La date de réception du formulaire fait foi pour le calcul des demandes de remboursement.**
- Le remboursement sera effectué dans les 30 à 45 jours suivant la réception de la demande par virement bancaire. Pour ce faire, vous devrez envoyer un spécimen de chèque par courriel à [comptabilite@ccse.ca](mailto:comptabilite@ccse.ca) ou l'apporter en personne à la réception du CCSE Maisonneuve.

**Important : Aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence.**